



CERTIFICAT D'ALIMENTARITÉ

Référence du produit : Tuyau **SUPERVRAC AL EC**

Nous confirmons par la présente que le produit référencé ci-dessus, fabriqué à base de caoutchouc, répond aux exigences des règlements européens 1935/2004 & 2023/2006 concernant les matériaux destinés à entrer en contact avec des produits alimentaires.

L'article 6 du règlement 1935/2004 prévoit que des mesures plus restrictives peuvent être prises par chaque pays membre. Vous trouverez ci-après le détail de ce que nous certifions au niveau de chaque pays.

France

- Arrêté 09/11/1994 : Conforme à la liste positive et aux transports de matières pulvérulentes.

Allemagne

- Conforme à la Recommandation Bfr XXI, catégorie 4.

Etats Unis

- Conforme à la liste positive du FDA CFR 21 § 177.2600 (articles en caoutchouc destinés à une utilisation répétée) pour les produits pulvérulents.

A toutes fins utiles, nous confirmons de plus que ce tuyau, comme tous nos tuyaux caoutchouc destinés au contact alimentaire, ne contient aucun phtalate, bisphénol A, ni de matières premières visées par la réglementation Reach.

Clermont-Ferrand, le 01/02/2016

Responsable R&D Matériaux
Gérald SOULAGNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. SOULAGNET', written over a horizontal line.

BU Fluid Handling Solutions
Trelleborg Industrie SAS - ZI La Combaude - Rue de Chantemerle CS 10725
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2 - France
Tel. +33 (0)473 258 181 - Fax +33 (0)473 258 905 - www.trelleborg.com

